

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2024- 2025

Lieu : Espace Sportif de Gignac Av Mas Salat 34150 Gignac

Jour	Horaires	Cours
Lundi	19h -20h	Self Défense Red Training (Savate Défense) (>=16ans) (tous niveaux – progression technique)
Lundi	20h -21h30	Boxe Française Ados/Adultes (tous niveaux – progression technique)
Mercredi	18h45-19h45	Boxe Française 8-10ans (tous niveaux – progression technique) Boxe Française 11-14ans : spécifique technico tactique (tous niveaux – progression technique)
Mercredi	20h-21h30	Boxe Française Ados/Adultes (tous niveaux – progression technique)
Vendredi	18h15-19h15	Boxe Française 11-14ans : spécifique technico tactique (tous niveaux – progression technique)
Vendredi	19h30-20h30	Self Défense Red Training (Savate Défense) (>=16ans) (tous niveaux – progression technique)

Cotisation Club (licence et assurance obligatoires inclus)

Tarifs Boxe Française (avec licence)

Né(e)s de 2014 à 2016 : 100 eur
Né(s) de 2010 à 2013 : 120 eur
Né(e)s de 2005 à 2009 : 140 eur
Né(e)s en 2004 et avant : 150 eur
Boxe Française + Self Défense (16-19ans) : 150 eur
Boxe Française + Self Défense (20ans et plus) : 160 eur

Reprise à partir du Lundi 9 Septembre 2024

Tarifs Self Défense (avec licence)
(Savate Défense)

110 eur

Reprise des cours le Lundi 09 Septembre 2024

Cette cotisation devra être impérativement réglée au début de la saison sportive (à l'ordre de Gignac Savate pour les paiements par chèque).

En cas de surclassement sur une catégorie d'âge supérieure, l'adhérent devra s'acquitter du montant de cette nouvelle catégorie

. 1 photographie d'identité est demandée (fiche d'inscription club).

. Un certificat médical daté d'après le **1^{er} Septembre**, reconnaissant l'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française et/ou Self Défense-Savate Défense est exigé.

. Une autorisation écrite des parents devra être fournie dès l'inscription pour les mineurs (l'autorisation pour les mineurs sur les cours d'essais et la signature de la fiche d'inscription par les parents tient lieu d'autorisation)

L'inscription ne devra définitive qu'à réception de l'ensemble du dossier : - la fiche d'inscription avec la photo, le certificat médical et la cotisation.

. Les compétiteurs devront faire compléter leur passeport médical par les médecins concernés

. La tenue sportive doit rester correcte : T-shirt sport + pantalon sport – Pas de short, pantacourt ou bermuda avec des poches.

. Pour la pratique de la Savate Boxe Française, l'équipement sportif (gants de boxe, protège dents, coquille, chaussures, protège tibia éventuellement) est obligatoire à chaque séance et propre à chaque adhérent.

- Pour la Self Défense, une tenue de sport est suffisante.

. La couleur du club est Rouge et Noire

. Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate Boxe Française.

Elles ne doivent pas porter de semelles noires, afin de préserver et de garder en bon état le revêtement de sol de la salle.

. Le port de bandes type mitaines est obligatoire dans les gants pouvant être prêtés par le club.

. Les équipements appartenant au club : gants, cordes, sac, haltères, sont à la disposition de chacun et doivent être remis en place dans l'espace de rangement prévu par le club à l'issue de chaque séance.

. Un vestiaire et des douches sont à la disposition de chacun.

. Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux et espaces communs gracieusement mis à notre disposition par la municipalité de Gignac

- Chacun s'engage à respecter et ne pas perturber le déroulement de chaque séance d'entraînement, sous la responsabilité du moniteur, sous risque de sanctions.

- Il est nécessaire qu'il y ait au mini 5 participant(e)s pour que le cours puisse avoir lieu. En dessous de ce nb le moniteur peut être amené à annuler la séance.

- La prise en charge des adhérents démarre aux horaires définis, le club décline toute responsabilité en cas de blessures éventuelles se produisant dans l'enceinte sportive, avant le cours ou après. Hors cours, l'adhérent (majeur ou son représentant légal) est responsable de ses actes.

- Toute personne arrivant avec plus de 10min de retard ne pourra pas suivre le cours, ce, afin de préserver la mise en sécurité et santé des pratiquant(e)s qui n'auraient ainsi pas pu suivre l'échauffement cardio-musculaire. Une tolérance pourra le cas échéant être acceptée au maximum 3 fois dans la saison pour les retards « justifiés » auprès des moniteurs/trices de moins de 10 min.

Vos moniteurs fédéraux bénévoles :

Mr Dominique Raynard

- Moniteur de Savate Boxe Française, Savate Forme et Savate Défense
- Formateur Self Défense méthode Red Training
- Gant d'Or, Gant d'Argent Technique 1^{er} et 2^{ème} Degré Boxe Française
- Savate Jaune (Savate Défense)

Mr Philippe Herrero

- Moniteur de Savate Boxe Française et Savate Bâton Défense
- Formateur Self Défense méthode Red Training
- Gant d'Argent Technique 1^{er} Degré de Savate Boxe Française
- Savate d'Argent 1^{er} et 2^{ème} Degré de Savate Bâton Défense

Mr Thierry Garcia

- Moniteur Fédéral de Savate Boxe Française
- Gant d'Argent Technique 1^{er} Degré de Savate Boxe Française

Mr Eddy Khamassi

- Moniteur de Savate boxe Française
- Gant d'Argent Technique 1^{er} Degré de Savate Boxe Française

. La pratique de la Savate Boxe Française et Self Défense ne devront s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations ou compétitions.

. Seul(e)s pourront éventuellement être inscrit(e)s à une compétition, sous validation des moniteurs/trice, les adhérent(e)s venant très régulièrement s'entraîner et participants obligatoirement aux cours spécifiques éventuels prévus en préparation.

. Le pratiquant s'engage à ne pas utiliser les techniques apprises dans le cadre privé.

. Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

. Chaque adhérent de l'association, conformément aux statuts, doit avoir un comportement conforme avec l'éthique de l'association et ne pas tenir de propos désobligeants envers les autres membres, moniteurs, monitrices et/ou qui pourraient nuire à l'intégrité d'autrui et à l'image du club.

. Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser, d'expulser l'un de ses adhérents, en cas de non-respect du présent règlement.

. Les membres du bureau se réservent le droit de refuser l'adhésion d'une personne dont le comportement ne serait pas conforme avec l'éthique de l'association, aux statuts et règlement intérieur

Pour le conseil d'administration : le président
Dominique Raynard
Le 01 sept 2024